

ADN17

6 rue du Bois d'Huré - 17140 LAGORD

Tél : 05 46 00 38 46
Email : contact@adn17.fr

Compagnie d'assurance : SMA BTP
N° de police : 7302000/001 60862860 valide jusqu'au
31/12/2024

Siret : 53480098200025
Code NAF : 7120 B
N° TVA : FR66534800982
N° RCS : Niort 534800982

Constat de Risque d'Exposition au PLOMB

RAPPORT 3601-DD-C

ETABLI EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE 29/04/2024

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Décret 2006-474 du 25 avril 2006 – arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

L'auteur du constat précise si l'identification des revêtements contenant du plomb dans les immeubles d'habitation construits avant le 1^{er} janvier 1949 est réalisée :

- dans le cas de la vente d'un bien en application de l'article L. 1334-6 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...);
- dans le cas de la mise en location de parties privatives en application de l'article L. 1334-7 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...);

- dans le cas de travaux de nature à provoquer une altération substantielle des revêtements ou hors contexte de travaux, pour les parties communes en application de l'article L. 1334-8 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements des parties communes (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière, etc...).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Lorsque le constat porte sur des parties privatives, et lorsque le bien est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

Contexte de réalisation du CREP :

Concerne		Nature de la mission		
<input checked="" type="checkbox"/>	Parties privatives	<input checked="" type="checkbox"/>	Avant-vente	Présence d'enfant mineur de - de 6 ans : Non Occupation du logement : Vide
<input type="checkbox"/>	Parties communes	<input type="checkbox"/>	Avant location	
		<input type="checkbox"/>	Avant travaux	

Renseignements relatifs au bien

Propriétaire

Nom - Prénom : C/ M
Adresse : 13 rue de Bourgogne - 17470 AULNAY

Lieu d'intervention : 13 rue de Bourgogne – 17470 AULNAY

Matériel utilisé

Appareil à fluorescence X de marque	Date limite d'utilisation de la source	Nature du radionucléide	Activité à la date de chargement	N° Série	Date de chargement de la source radioactive	ASN n°	Nom de la personne compétente PCR
Heuresis Pb200i	09/07/2024	Cd 109	202 MBq	RTV-0789.21-5	09/07/2021	T790246 du 13/06/2018	PRIVE Franck

Conclusions :

Lors de la présente mission, 148 unités de diagnostics ont été contrôlées.

Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint). Présence de revêtements non dégradés ou non visibles ou en état d'usage contenant du plomb (classe 1 et 2), le propriétaire du bien doit alors veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future. Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesure ci-joint). Présence de revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nb d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	148/100%	64 / 43.2%	63 / 42.6%	10 / 6.8%	9 / 6.1%	2 / 1.4%

« S'il existe au moins une unité de classe 1 ou 2 insérer la phrase suivante : « Le constat met en évidence la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par les articles L 1334-7 et L 1334-8 du Code de la Santé Publique. Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leurs dégradations futures. »

« S'il existe au moins une unité de classe 3 insérer la phrase suivante : « Le constat met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par articles L 1334-7 et L 1334-8 du Code de la Santé Publique.

En application de l'article L 1334-9 du Code de la Santé Publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée. »

Désignation du diagnostiqueur

<p>Nom - Prénom : ADN17 - Mr DEGOUVE David Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par ABCIDIA CERTIFICATION 102 route de Limours 78479 SAINT REMY LES CHEVREUSE. n° de certification et date de validité : n°17-1068 - 29/11/2029</p>	<p>Assurance : SMA BTP N° de police : 7302000/001 60862860 valde jusqu'au 31/12/2024</p>	<p>Signature de l'auteur du constat ADN17 - Mr DEGOUVE</p> 
---	--	--

Sommaire

1. Mission	4
a. Objectif de la prestation	4
b. Références réglementaires	4
2. Description du ou des bâtiments	4
3. Le laboratoire d'analyse éventuel	5
4. Tableau récapitulatif des relevés	6
5. Commentaires sur les informations indiquées	15
a. Classement des unités de diagnostic	15
b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb	15
c. Définition des facteurs de dégradation du bâti	15
6. Synthèse des résultats	16
a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)	16
b. Situations de risque de saturnisme infantile	16
c. Facteurs de dégradation du bâti	16
7. Signatures et informations diverses	17
8. Schémas	18
9. Notice d'information	20

1. Mission

a. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser le constat de risque d'exposition au plomb dont le propriétaire doit disposer lors de la vente du bien concerné.

Elle consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Lorsque le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le constat de risque d'exposition au plomb ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Pour les locaux annexes de l'habitation, seuls ceux qui sont destinés à un usage courant seront examinés.

Nota : Le présent rapport constitue une aide à l'évaluation du risque d'intoxication par le plomb des salariés. Ce dernier reprend la même méthodologie que le CREP (constat des risques d'exposition au plomb). Néanmoins, l'opérateur de repérage aura l'opportunité de repérer les zones homogènes et les matériaux bruts ne seront pas pris en compte dans le comptage des UD (Unités de diagnostic).

b. Références réglementaires

- Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,
- Décret n° 99-483 du 9 juin 1999 relatif aux mesures d'urgence contre le saturnisme prévues aux articles L.32-1 à L.32-4 du Code de la Santé Publique
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 (Article R 1334-11 du Code de la Santé Publique),
- Décret n°2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L 271-6 du code de la Construction et de l'Habitation,
- Articles L 1334-1 à L 1334- 12 du Code de la Santé Publique,
- Arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb, réalisés en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb et au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures,
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification,
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du Code de la Santé Publique),
- Norme NF X46-030 : Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb.

2. Description du ou des bâtiments

DESCRIPTION DU SITE	
Maison composée d'un rez de chaussée et d'un étage	
PROPRIETAIRE DU OU DES BATIMENTS	
Nom ou raison sociale :	C/ MENUET Xavier
Adresse :	13 rue de Bourgogne
Code Postal – Ville :	17470 - AULNAY
PERIMETRE DE LA PRESTATION	
Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les bâtiments auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.	
Commune :	AULNAY
Adresse :	13 rue de Bourgogne
Code postal :	17470
Référence cadastrale :	AB 613/544/619

LOCAUX NON VISITES

Greniers et dépendances

Non à usage courant d'habitation

Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite

C/

Commentaires

Aucun

3. Le laboratoire d'analyse éventuel

Laboratoire

Nom du laboratoire (nom du contact, adresse,...) : Sans objet

4. Tableau récapitulatif des relevés

Etalonnage		Vérif début			Vérif fin			3,6 mg/cm ²		
N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
-	Entrée -									
1	Entrée	Sol	A	Carrelage	Aucun	0	-		Non mesuré	Carrelage
2	Entrée	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.5	-		Non mesuré	Carrelage
3	Entrée	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0.4	--		0	
4	Entrée	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0.4	0		0	
5	Entrée	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0.2	--		0	
6	Entrée	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0.2	0		0	
7	Entrée	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0.6	--		0	
8	Entrée	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0.0	0		0	
9	Entrée	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0.6	--		0	
10	Entrée	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0.6	0		0	
11	Entrée	Plafond	PLAFOND	Bois	Peinture	11	2	traces de chocs	EU	
12	Entrée	Embrasure	A	Bois	Vernis	0.3	--		0	
13	Entrée	Embrasure	A	Bois	Vernis	0.6	0		0	
14	Entrée	Porte cadre	A	Bois	Vernis	0.6	--		0	
15	Entrée	Porte cadre	A	Bois	Vernis	0.2	0		0	
16	Entrée	Porte cadre extérieur	A	Bois	Vernis	0.7	--		0	
17	Entrée	Porte cadre extérieur	A	Bois	Vernis	0.6	0		0	
18	Entrée	Porte ouvrant	A	Bois	Vernis	0.0	--		0	
19	Entrée	Porte ouvrant	A	Bois	Vernis	0.7	--		0	
20	Entrée	Porte ouvrant	A	Bois	Vernis	0.2	--		0	
21	Entrée	Porte ouvrant	A	Bois	Vernis	0.4	0		0	
22	Entrée	Porte cadre	B	Bois	Peinture	12	3	écaillage	D	
23	Entrée	Porte ouvrant	B	Bois	Peinture	9.4	3	écaillage	D	
24	Entrée	Porte cadre	C	Bois	Peinture	5.5	2	traces de chocs	EU	
25	Entrée	Porte ouvrant	C	Bois	Peinture	10.2	2	traces de chocs	EU	
26	Entrée	Porte cadre	D	Bois	Peinture	0.2	--		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
55	Bureau	Fenêtre embrasure	B	Plâtre	Papier peint	0.3	--		0	
56	Bureau	Fenêtre embrasure	B	Plâtre	Papier peint	0.5	0		0	
57	Bureau	Fenêtre allège	B	Lambris	Vernis	0.2	--		0	
58	Bureau	Fenêtre allège	B	Lambris	Vernis	0.5	0		0	
59	Bureau	Fenêtre cadre	B	PVC	Aucun	0.1	-		Non mesuré	PVC
60	Bureau	Fenêtre cadre	B	PVC	Aucun	0.1	-		Non mesuré	PVC
61	Bureau	Fenêtre cadre extérieur	B	PVC	Aucun	0.4	-		Non mesuré	PVC
62	Bureau	Fenêtre cadre extérieur	B	PVC	Aucun	0.0	-		Non mesuré	PVC
63	Bureau	Fenêtre ouvrant	B	PVC	Aucun	0.3	-		Non mesuré	PVC
64	Bureau	Fenêtre ouvrant	B	PVC	Aucun	0.7	-		Non mesuré	PVC
65	Bureau	Fenêtre ouvrant extérieur	B	PVC	Aucun	0.2	-		Non mesuré	PVC
66	Bureau	Fenêtre ouvrant extérieur	B	PVC	Aucun	0.6	-		Non mesuré	PVC
67	Bureau	Volet	B	Bois	Peinture	0.3	--		0	
68	Bureau	Volet	B	Bois	Peinture	0.2	0		0	
Nombre total d'unités de diagnostic						21	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
- Séjour -										
69	Séjour	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.7	-		Non mesuré	Carrelage
70	Séjour	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.5	-		Non mesuré	Carrelage
71	Séjour	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0.5	--		0	
72	Séjour	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0.3	0		0	
73	Séjour	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0.0	--		0	
74	Séjour	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0.4	0		0	
75	Séjour	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0.5	--		0	
76	Séjour	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0.7	0		0	
77	Séjour	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0.6	--		0	
78	Séjour	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0.0	0		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
79	Séjour	Plafond	PLAFOND	Bois	Papier peint	0.4	--		0	
80	Séjour	Plafond	PLAFOND	Bois	Papier peint	0.7	--		0	
81	Séjour	Plafond	PLAFOND	Bois	Vernis	0.3	--		0	
82	Séjour	Plafond	PLAFOND	Bois	Vernis	0.5	0		0	
83	Séjour	Plinthe	A	Faïence	Aucun	0.4	-		Non mesuré	Faïence
84	Séjour	Plinthe	A	Faïence	Aucun	0.4	-		Non mesuré	Faïence
85	Séjour	Cheminée	D	Enduit	Peinture	0.3	--		0	
86	Séjour	Cheminée	D	Enduit	Peinture	0.2	0		0	
87	Séjour	Porte cadre	A	Bois	Peinture	7.2	2	traces de chocs	EU	
88	Séjour	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	1.2	2	traces de chocs	EU	
89	Séjour	Embrasure	C	Plâtre	Papier peint	0.7	--		0	
90	Séjour	Embrasure	C	Plâtre	Papier peint	0.0	0		0	
91	Séjour	Porte cadre	C	Bois	Peinture	0.3	--		0	
92	Séjour	Porte cadre	C	Bois	Peinture	0.2	0		0	
Nombre total d'unités de diagnostic - Cuisine -						14	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
93	Cuisine	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.3	-		Non mesuré	Carrelage
94	Cuisine	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.1	-		Non mesuré	Carrelage
95	Cuisine	Plinthe	A	Faïence	Aucun	0.3	-		Non mesuré	Faïence
96	Cuisine	Plinthe	A	Faïence	Aucun	0.2	-		Non mesuré	Faïence
97	Cuisine	Mur	B	Faïence	Aucun	0.5	-		Non mesuré	Faïence
98	Cuisine	Mur	B	Faïence	Aucun	0.4	-		Non mesuré	Faïence
99	Cuisine	Mur	C	Faïence	Aucun	0.1	-		Non mesuré	Faïence
100	Cuisine	Mur	C	Faïence	Aucun	0.7	-		Non mesuré	Faïence
101	Cuisine	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.5	--		0	
102	Cuisine	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.4	0		0	
103	Cuisine	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.3	--		0	
104	Cuisine	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.0	0		0	
105	Cuisine	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.6	--		0	
106	Cuisine	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.3	0		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
107	Cuisine	Porte cadre	C	Bois	Vernis	0.6	--		0	
108	Cuisine	Porte cadre	C	Bois	Vernis	0.4	0		0	
109	Cuisine	Porte ouvrant	C	Bois	Vernis	0.6	--		0	
110	Cuisine	Porte ouvrant	C	Bois	Vernis	0.0	0		0	
111	Cuisine	Porte cadre	E	PVC	Aucun	0.1	-		Non mesuré	PVC
112	Cuisine	Porte cadre	E	PVC	Aucun	0.0	-		Non mesuré	PVC
113	Cuisine	Porte cadre extérieur	E	PVC	Aucun	0.0	-		Non mesuré	PVC
114	Cuisine	Porte cadre extérieur	E	PVC	Aucun	0.2	-		Non mesuré	PVC
115	Cuisine	Porte ouvrant	E	PVC	Aucun	0.1	-		Non mesuré	PVC
116	Cuisine	Porte ouvrant	E	PVC	Aucun	0.0	-		Non mesuré	PVC
117	Cuisine	Porte ouvrant extérieur	E	PVC	Aucun	0.4	-		Non mesuré	PVC
118	Cuisine	Porte ouvrant extérieur	E	PVC	Aucun	0.5	-		Non mesuré	PVC
Nombre total d'unités de diagnostic						21	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
- Salle d'eau/W.C										
119	Salle d'eau/W.C.	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.4	-		Non mesuré	Carrelage
120	Salle d'eau/W.C.	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.6	-		Non mesuré	Carrelage
121	Salle d'eau/W.C.	Plinthe	C	Faïence	Aucun	0.0	-		Non mesuré	Faïence
122	Salle d'eau/W.C.	Plinthe	C	Faïence	Aucun	0.1	-		Non mesuré	Faïence
123	Salle d'eau/W.C.	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.5	--		0	
124	Salle d'eau/W.C.	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.3	0		0	
125	Salle d'eau/W.C.	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.2	--		0	
126	Salle d'eau/W.C.	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.1	0		0	
127	Salle d'eau/W.C.	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.5	--		0	
128	Salle d'eau/W.C.	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.7	0		0	
129	Salle d'eau/W.C.	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.4	--		0	
130	Salle d'eau/W.C.	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
131	Salle d'eau/W.C.	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.6	--		0	
132	Salle d'eau/W.C.	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.3	0		0	
133	Salle d'eau/W.C.	Porte cadre	A	Bois	Vernis	0.3	--		0	
134	Salle d'eau/W.C.	Porte cadre	A	Bois	Vernis	0.3	0		0	
135	Salle d'eau/W.C.	Porte ouvrant	A	Bois	Vernis	0.1	--		0	
136	Salle d'eau/W.C.	Porte ouvrant	A	Bois	Vernis	0.2	0		0	
137	Salle d'eau/W.C.	Mur	A	Faïence	Aucun	0.0	-		Non mesuré	Faïence
138	Salle d'eau/W.C.	Mur	A	Faïence	Aucun	0.4	-		Non mesuré	Faïence
139	Salle d'eau/W.C.	Mur	B	Faïence	Aucun	0.1	-		Non mesuré	Faïence
140	Salle d'eau/W.C.	Mur	B	Faïence	Aucun	0.7	-		Non mesuré	Faïence
141	Salle d'eau/W.C.	Fenêtre cadre	C	PVC	Aucun	0.0	-		Non mesuré	PVC
142	Salle d'eau/W.C.	Fenêtre cadre	C	PVC	Aucun	0.3	-		Non mesuré	PVC
143	Salle d'eau/W.C.	Fenêtre cadre extérieur	C	PVC	Aucun	0.2	-		Non mesuré	PVC
144	Salle d'eau/W.C.	Fenêtre cadre extérieur	C	PVC	Aucun	0.6	-		Non mesuré	PVC
145	Salle d'eau/W.C.	Fenêtre ouvrant	C	PVC	Aucun	0.6	-		Non mesuré	PVC
146	Salle d'eau/W.C.	Fenêtre ouvrant	C	PVC	Aucun	0.2	-		Non mesuré	PVC
147	Salle d'eau/W.C.	Fenêtre ouvrant extérieur	C	PVC	Aucun	0.5	-		Non mesuré	PVC
148	Salle d'eau/W.C.	Fenêtre ouvrant extérieur	C	PVC	Aucun	0.2	-		Non mesuré	PVC
149	Salle d'eau/W.C.	Volet	C	PVC	Aucun	0.0	-		Non mesuré	PVC
150	Salle d'eau/W.C.	Volet	C	PVC	Aucun	0.0	-		Non mesuré	PVC
Nombre total d'unités de diagnostic						25	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
- Palier -										
151	Palier	Sol	A	Bois	Vernis	0.2	--		0	
152	Palier	Sol	A	Bois	Vernis	0.6	0		0	
153	Palier	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0.2	--		0	
154	Palier	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0.1	0		0	
155	Palier	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0.3	--		0	

N°	pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
156	Palier	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0.2	0		0	
157	Palier	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0.2	--		0	
158	Palier	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0.0	0		0	
159	Palier	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0.3	--		0	
160	Palier	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0.1	0		0	
161	Palier	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.6	--		0	
162	Palier	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.4	0		0	
163	Palier	Plinthe	A	Bois	Vernis	0.6	--		0	
164	Palier	Plinthe	A	Bois	Vernis	0.7	0		0	
165	Palier	Fenêtre embrasure	A	Plâtre	Papier peint	5.4	1		NV	
166	Palier	Fenêtre allège	A	Plâtre	Papier peint	2.5	1		NV	
167	Palier	Fenêtre cadre	A	PVC	Aucun	0.3	-		Non mesuré	PVC
168	Palier	Fenêtre cadre	A	PVC	Aucun	0.7	-		Non mesuré	PVC
169	Palier	Fenêtre cadre extérieur	A	PVC	Aucun	0.0	-		Non mesuré	PVC
170	Palier	Fenêtre cadre extérieur	A	PVC	Aucun	0.7	-		Non mesuré	PVC
171	Palier	Fenêtre ouvrant	A	PVC	Aucun	0.4	-		Non mesuré	PVC
172	Palier	Fenêtre ouvrant	A	PVC	Aucun	0.2	-		Non mesuré	PVC
173	Palier	Fenêtre ouvrant extérieur	A	PVC	Aucun	0.1	-		Non mesuré	PVC
174	Palier	Fenêtre ouvrant extérieur	A	PVC	Aucun	0.3	-		Non mesuré	PVC
175	Palier	Volet	A	Bois	Peinture	4.8	1		ND	
176	Palier	Porte cadre	C	Bois	Peinture	2	1		ND	
177	Palier	Porte ouvrant	C	Bois	Peinture	6.4	1		ND	
178	Palier	Porte cadre	D	Bois	Papier peint	0.7	--		0	
179	Palier	Porte cadre	D	Bois	Papier peint	0.4	0		0	
180	Palier	Porte ouvrant	D	Bois	Papier peint	0.3	--		0	
181	Palier	Porte ouvrant	D	Bois	Papier peint	0.6	0		0	
182	Palier	Placard cadre	D	Bois	Papier peint	0.6	--		0	
183	Palier	Placard cadre	D	Bois	Papier peint	0.5	0		0	
184	Palier	Placard ouvrant	D	Bois	Papier peint	0.5	--		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
185	Pallier	Placard ouvrant	D	Bois	Papier peint	0.7	0		0	
186	Pallier	Porte cadre	D2	Bois	Peinture	6.4	1		ND	
187	Pallier	Porte ouvrant	D2	Bois	Peinture	7.6	1		ND	
	Nombre total d'unités de diagnostic					26	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
-	Chambre									
188	Chambre	Sol	A	Bois	Vernis	0.1	--		0	
189	Chambre	Sol	A	Bois	Vernis	0.3	0		0	
190	Chambre	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0.4	--		0	
191	Chambre	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0.6	0		0	
192	Chambre	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0.4	--		0	
193	Chambre	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0.3	0		0	
194	Chambre	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0.4	--		0	
195	Chambre	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0.1	0		0	
196	Chambre	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0.4	--		0	
197	Chambre	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0.3	0		0	
198	Chambre	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.5	--		0	
199	Chambre	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.7	0		0	
200	Chambre	Plinthe	A	Bois	Vernis	0.2	--		0	
201	Chambre	Plinthe	A	Bois	Vernis	0.2	0		0	
202	Chambre	Porte cadre	A	Bois	Peinture	5.1	2	traces de chocs	EU	
203	Chambre	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	8.2	2	traces de chocs	EU	
204	Chambre	Fenêtre cadre	C	PVC	Aucun	0.4	-		Non mesuré	PVC
205	Chambre	Fenêtre cadre	C	PVC	Aucun	0.2	-		Non mesuré	PVC
206	Chambre	Fenêtre cadre extérieur	C	PVC	Aucun	0.7	-		Non mesuré	PVC
207	Chambre	Fenêtre cadre extérieur	C	PVC	Aucun	0.3	-		Non mesuré	PVC
208	Chambre	Fenêtre ouvrant	C	PVC	Aucun	0.1	-		Non mesuré	PVC
209	Chambre	Fenêtre ouvrant	C	PVC	Aucun	0.5	-		Non mesuré	PVC

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
210	Chambre	Fenêtre ouvrant extérieur	C	PVC	Aucun	0.5	-		Non mesuré	PVC
211	Chambre	Fenêtre ouvrant extérieur	C	PVC	Aucun	0.4	-		Non mesuré	PVC
212	Chambre	Fenêtre embrasure	C	Plâtre	Papier peint	12.1	1		NV	
213	Chambre	Fenêtre allège	C	Plâtre	Papier peint	13.1	1		NV	
214	Chambre	Volet	C	Bois	Peinture	0.7	--		0	
215	Chambre	Volet	C	Bois	Peinture	0.0	0		0	

* Facteurs de dégradation du bâti :

- 1 : Le plancher ou le plafond menace de s'effondrer ou en tout ou partie effondrée
- 2 : Des traces importantes de coulures, de ruissellement ou d'écoulement d'eau ont été repérées
- 3 : Des traces de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité ont été repérées

Tableau de classement des pièces du bâti

Pièce	UD Classe 0	UD Classe 1	UD Classe 2	UD Classe 3	Non Mesuré
Entrée	14 / 66.7%	0 / 0.0%	3 / 14.3%	2 / 9.5%	2 / 9.5%
Bureau	10 / 47.6%	1 / 4.8%	2 / 9.5%	0 / 0.0%	8 / 38.1%
Séjour	8 / 57.1%	0 / 0.0%	2 / 14.3%	0 / 0.0%	4 / 28.6%
Cuisine	5 / 23.8%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	16 / 76.2%
Salle d'eau/W.C.	7 / 28.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	18 / 72.0%
Pallier	11 / 42.3%	7 / 26.9%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	8 / 30.8%
Chambre	8 / 40.0%	2 / 10.0%	2 / 10.0%	0 / 0.0%	8 / 40.0%

5. Commentaires sur les informations indiquées

a. Classement des unités de diagnostic

Le classement de chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement en fonction de la concentration en plomb et de la nature des dégradations est établi conformément au tableau suivant :

CONCENTRATION EN PLOMB	TYPE DE DEGRADATION	CLASSEMENT
< SEUILS		0
> SEUILS	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

Légende :

- 1 et 2 - Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements afin d'éviter leur dégradation future.
- 3 - Le propriétaire doit :
 - Procéder aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants.
 - Communiquer le constat aux occupants de l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné et à toute personne physique ou morale appelée à faire des travaux dans cet immeuble ou partie d'immeuble. Cette communication consiste à transmettre une copie complète du constat, annexes comprises.

b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb

L'état de conservation des revêtements contenant du plomb est décrit par la nature des dégradations observées. Pour décrire l'état de conservation d'un revêtement contenant du plomb, l'auteur du constat a le choix entre les 4 catégories suivantes :

- **Non visible** : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;
- **Non dégradé**
- **Etat d'usage**, c'est à dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, micro fissures...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles ;
- **Dégradé**, c'est à dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérisation, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

c. Définition des facteurs de dégradation du bâti

	LEGENDE
Absence de facteur de dégradation	0
Présence d'au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3 dans un même local	1
Présence d'au moins 20 % d'unité de diagnostic de classe 3 dans l'ensemble des locaux	2
Présence d'au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	3
Présence de traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	4
Présence de plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité	5

6. Synthèse des résultats

Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint). Présence de revêtements non dégradés ou non visibles ou en état d'usage contenant du plomb (classe 1 et 2), le propriétaire du bien doit alors veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future. Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesure ci-joint). Présence de revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)

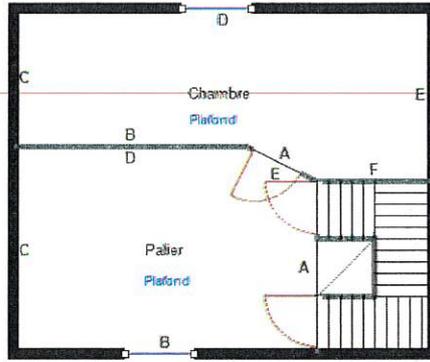
	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nb d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	148/100%	64 / 43.2%	63 / 42.6%	10 / 6.8%	9 / 6.1%	2 / 1.4%

b. Situations de risque de saturnisme infantile

Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3		Non
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		Non

c. Facteurs de dégradation du bâti

Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		Non
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local		Non
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité.		Non



9. Notice d'information

Annexe II de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Cette note fait partie intégrante du rapport auquel elle est jointe

Si le logement que vous vendez, achetez, ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risques d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelé saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveiller l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites INTERNET des ministères chargés de la santé et du logement.

Certificate of calibration No. 7273/97

Title:	Cobalt-57 (⁵⁷ Co) γ-ray radiation source	
Code of source:	GCo7.27	
Capsule type:	27	
ISO classification:	ISO/12/C66444	
Special form certificate:	D/0098/S-96	
Nominal activity:	185 MBq (5 mCi)	
Number of source:	Co57.789.21	
Date of production:	09.07.2021	
Manufacturer:	RITVERC JSC, Russia.	
Calibration conditions:	T=24°C, h=65%, p=101 kPa, background of γ-radiation=0.2 μSv×h ⁻¹	
Method of calibration:	The activity and photon output in the sources have been measured by a method of the direct measurements by means of setups with gamma-spectrometer HPGe ORTEC DSPec 50 № 14090241. The certificate on checking № 4/420-3554-20 of 21.12.2020. Issued by FSUE VNIIFTRI.	
Error of measurements:	Activity: expanded uncertainty for coverage factor k=2, % : 7 Photon output: expanded uncertainty for coverage factor k=2, % : 10	
Date of measurement:	09.07.2021	
Serial No	Photon output photon/sec per 10 ⁻⁴ ster, 122.06+136.47 keV	Activity actual, MBq
Co57.789.21	1550	202

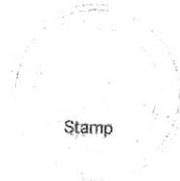
Note:

1. Nuclear data are taken from NUCLÉIDE: Nuclear and Atomic Decay Data, BNM-CEA-LPRI, Saclay, France.
2. Production and registration of products is made in accordance with international recommendations: ISO Guide 30, ISO Guide 31, ISO Guide 34, ISO Guide 35.


 / Spectrometry Engineer, I. Buryanenko
 signature


 / Radiation Safety Director, K. Romachevsky
 signature

Date: 09.07.2021


 For ⁵⁷Co, ⁶³Ni, ⁹⁰Sr, ¹⁰⁹Cd, ^{119m}Sn, ¹²⁵I, ¹³³Ra, ¹³⁷Cs, ²³⁸Pu, ²⁴¹Am, ²⁴⁴Cm

